

1. DÉNOMINATION DE PROFESSION

4 0811 17 04 Gazda (Aranykalászos gazda részs szakma)

2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION

Agriculteur

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE À TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

- Applique les règles en matière de santé, de sécurité, d'incendie, d'accident et de protection de l'environnement;
- Effectue le travail de l'écurie, maintient l'ordre dans l'écurie;
- Reconnaît les signes des chaleurs des animaux de ferme. Aide à l'accouplement, à l'insémination, aide au vêlage, soins aux nouveau-nés;
- Livre des produits agricoles, remplit manuellement et à l'aide d'un système Internet des bons de livraison, des documents de réception, émet des reçus;
- Effectue des tâches quotidiennes spécifiques de soins et d'alimentation de l'animal;
- Effectue la traite à la machine selon les normes d'hygiène, effectue des tâches de nettoyage et de l'entretien;
- Prépare les cases de mise bas, les outils nécessaires;
- Effectue le travail du sol, utilise les machines, prépare le lit de semis;
- Stocke les semences, les prépare pour l'ensemencement;
- Récolte la denrée, la transporte vers le lieu de stockage, mesure la teneur en eau et de la pureté;
- Protège contre les dommages causés par les mauvaises herbes;
- S'occupe des plantes potagères (semis, sème, arrose), ramasse, nettoie, emballe, vend;
- Utilise des machines de jardinage électriques, effectue l'entretien quotidien des machines agricoles et des équipements de travail avant de partir.

4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER

6111 Producteur de cultures arables

6113 Maraîcher

6114 Viticulteur et arboriculteur

6130 Agriculteur de profil mixte

(*) Note explicative:

¹ En langue originale. | ² La traduction indicative de la dénomination. | ³ A remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</p> <p>Ministère de l'Innovation et de la Technologie</p>												
<p>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 3</p> <p>Niveau du CEC: 3</p> <p>N° DKK:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : %, Examen professionnel : %</p>												
<p>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.09.04</p>	<p>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Examen professionnel</td> </tr> <tr> <td colspan="2">tâche de projet</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%;">Tâche de projet de l'agriculteur (élevage d'animaux, reproduction d'animaux, production végétale, horticulture, utilisation de machines, discussion professionnelle)</td> <td style="text-align: center; width: 20%;">5</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en notes</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis		Examen professionnel		tâche de projet		Tâche de projet de l'agriculteur (élevage d'animaux, reproduction d'animaux, production végétale, horticulture, utilisation de machines, discussion professionnelle)	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%	Résultat de l'examen professionnel en notes	5
Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis													
Examen professionnel													
tâche de projet													
Tâche de projet de l'agriculteur (élevage d'animaux, reproduction d'animaux, production végétale, horticulture, utilisation de machines, discussion professionnelle)	5												
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%												
Résultat de l'examen professionnel en notes	5												
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels, Liste des professions selon le Décret 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur la formation professionnelle, tel qu'amendé par le décret gouvernemental 800/2021 (XII. 28.), Décret gouvernemental N° 292/2023 (VII. 6.) sur les modifications des décrets gouvernementaux résultant de l'évaluation ex-post de l'impact de la restructuration de l'enseignement et de la formation professionnels.</p>													

6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme
Durée totale de la formation	720 heures
<p>Niveau d'entrée requis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation scolaire antérieure : Enseignement primaire ou achèvement de la formation nommé « Dobbantó » - Avis d'aptitude à la santé au travail nécessaire <p>Plus d'informations:</p>	
MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	HORAIRE
Connaissance de l'exploitation agricole (concepts économique et financier)	12 heures
Connaissance de l'exploitation agricole (concepts liés à l'entreprise et à l'activité agricoles)	12 heures
Compétences de l'exploitation agricole (concepts liés à la gestion agricole)	12 heures
Compétences de l'exploitation agricole (sujet : des compétences professionnelles)	12 heures
Compétences de l'exploitation agricole (sujet : contrat de vente des produits agricoles)	12 heures
Production végétale (sujet : la plante et son environnement)	12 heures
Production végétale (sujet : des bases de la production végétale)	12 heures
Production végétale (sujet : opérations de culture du sol)	12 heures
Production végétale (sujet : systèmes de gestion des sols, utilisation des sols)	12 heures
Production végétale (sujet : apport des suppléments nutritionnels, fertilisation)	12 heures
Production végétale (sujet : reproduction et semaille de plantes)	12 heures
Production végétale (sujet : soins aux plantes et irrigation)	12 heures
Production végétale (sujet : récolte et conservation, stockage des récoltes)	12 heures
Production de légumes (sujet : connaissance générale de la production de légumes)	12 heures
Production de légumes (sujet : produire dans une machine à cultiver)	12 heures
Production de légumes (sujet : culture de pommes de terre)	12 heures
Production de légumes (sujet : production de légumes-racines)	12 heures
Production de légumes (sujet : préparation, nettoyage et première transformation des légumes)	12 heures
Viticulture et production de fruits (sujet : connaissance générale de la pomologie)	12 heures
Viticulture et production de fruits (Soins aux plantes fruitières)	12 heures
Viticulture et production de fruits (sujet : récolte, stockage et préparation des fruits)	12 heures
Viticulture et production de fruits (sujet : Connaissance et technologie de la viticulture)	12 heures
Élevage (sujet : Santé, productivité réduite, maladies)	12 heures
Élevage (sujet : traitement et prévention des maladies)	12 heures
Élevage (sujet : bien-être et protection des animaux)	12 heures
Élevage (sujet : évaluation des animaux de ferme)	12 heures
Élevage (sujet : parties du corps des mammifères et des oiseaux)	12 heures
Élevage (sujet : structure du système digestif des animaux de ferme, processus de digestion et métabolisme)	12 heures
Alimentation animale (sujet : Principes fondamentaux de la science de l'alimentation)	12 heures
Alimentation animale (sujet : le concept de l'alimentation animale)	12 heures
Alimentation animale (sujet : mise en œuvre de l'alimentation)	12 heures
Machines à moteur (sujet : construction et exploitation de machines agricoles à moteur, moteurs à combustion interne)	12 heures

Machines à moteur (sujet : systèmes de transmission de puissance)	12 heures
Machines à moteur (sujet : démarrage, direction, freinage)	12 heures
Machines à moteur (sujet : châssis, carrosserie et équipement électrique des machines agricoles)	12 heures
Machines agricoles (sujet : caractéristiques générales des machines)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines de travail du sol)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines pour la reproduction des substances nutritives)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machine à semis, planteuses et transplanteuses)	12 heures
Machines agricoles (sujet : récolteuse de fourrage)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines de récolte des grains)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines de transport et de manutention)	12 heures
MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE	HORAIRE
Connaissance de l'exploitation agricole (concepts économique et financier)	12 heures
Connaissance de l'exploitation agricole (concepts liés à l'entreprise et à l'activité agricoles)	12 heures
Compétences de l'exploitation agricole (concepts liés à la gestion agricole)	12 heures
Compétences de l'exploitation agricole (sujet : des compétences professionnelles)	12 heures
Compétences de l'exploitation agricole (sujet : contrat de vente des produits agricoles)	12 heures
Production végétale (sujet : la plante et son environnement)	12 heures
Production végétale (sujet : des bases de la production végétale)	12 heures
Production végétale (sujet : opérations de culture du sol)	12 heures
Production végétale (sujet : systèmes de gestion des sols, utilisation des sols)	12 heures
Production végétale (sujet : apport des suppléments nutritionnels, fertilisation)	12 heures
Production végétale (sujet : reproduction et semaille de plantes)	12 heures
Production végétale (sujet : soins aux plantes et irrigation)	12 heures
Production végétale (sujet : récolte et conservation, stockage des récoltes)	12 heures
Production de légumes (sujet : connaissance générale de la production de légumes)	12 heures
Production de légumes (sujet : produire dans une machine à cultiver)	12 heures
Production de légumes (sujet : culture de pommes de terre)	12 heures
Production de légumes (sujet : production de légumes-racines)	12 heures
Production de légumes (sujet : préparation, nettoyage et première transformation des légumes)	12 heures
Viticulture et production de fruits (sujet : connaissance générale de la pomologie)	12 heures
Viticulture et production de fruits (Soins aux plantes fruitières)	12 heures
Viticulture et production de fruits (sujet : récolte, stockage et préparation des fruits)	12 heures
Viticulture et production de fruits (sujet : Connaissance et technologie de la viticulture)	12 heures
Élevage (sujet : Santé, productivité réduite, maladies)	12 heures
Élevage (sujet : traitement et prévention des maladies)	12 heures
Élevage (sujet : bien-être et protection des animaux)	12 heures
Élevage (sujet : évaluation des animaux de ferme)	12 heures
Élevage (sujet : parties du corps des mammifères et des oiseaux)	12 heures
Élevage (sujet : structure du système digestif des animaux de ferme, processus de digestion et métabolisme)	12 heures
Alimentation animale (sujet : Principes fondamentaux de la science de l'alimentation)	12 heures
Alimentation animale (sujet : le concept de l'alimentation animale)	12 heures
Alimentation animale (sujet : mise en œuvre de l'alimentation)	12 heures
Machines à moteur (sujet : construction et exploitation de machines agricoles à moteur, moteurs à combustion interne)	12 heures

Machines à moteur (sujet : systèmes de transmission de puissance)	12 heures
Machines à moteur (sujet : démarrage, direction, freinage)	12 heures
Machines à moteur (sujet : châssis, carrosserie et équipement électrique des machines agricoles)	12 heures
Machines agricoles (sujet : caractéristiques générales des machines)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines de travail du sol)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines pour la reproduction des substances nutritives)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machine à semis, planteuses et transplanteuses)	12 heures
Machines agricoles (sujet : récolteuse de fourrage)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines de récolte des grains)	12 heures
Machines agricoles (sujet : machines de transport et de manutention)	12 heures
Stage professionnel continu	160 heures
Au Total	1168 heures

Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ikk.hu>.

Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.

Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : <https://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2024.09.04

CACHET